



Bilan d'animation du site
FR9402004 « Chênaie verte et
juniperaie de la Tartagine »

Année 2020

Préambule

Le DOCOB et le site Natura 2000

Le DOCOB a été réalisé par l'Office National des Forêts (ONF) et validé en COPIL en 2001. Il a été actualisé et validé en 2015 par le CPIE du Centre Corse. Les fiches actions actualisées ont été ajoutées en annexe 2. L'arrêté préfectoral en date du 15 octobre 2015 porte approbation du DOCOB.

L'animation

La Communauté de Communes de L'Île-Rousse - Balagne a été désignée structure porteuse du site. Son Président, Monsieur Lionel MORTINI, préside le comité de pilotage (COPIL).

Ce présent bilan est celui de la 6^{ième} année d'animation. Le poste de chargé de mission est affecté aux modalités de suivi, d'animation et de mise en œuvre des DOCOB.

Le poste d'animateur est pourvu à temps partiel pour l'animation de deux sites FR9412007 « Vallée du Reginu » et FR9402004 « Chênaie verte et juniperaie de la Tartagine ». Le nombre de jours annuels prévus en moyenne pour l'animation du site « Tartagine » est de 47.

Cette mission d'animation, réalisée en régie, a été assurée en 2020 par Maëva COLOMBANI.

Rappels des enjeux et objectifs du DOCOB

Le site s'étend sur 513 hectares, mais suite à une pré-étude sur les habitats et à un ajustement cadastral, il a été décidé par le COPIL de travailler sur 520 hectares. Les deux communes concernées sont Vallica et Moltifao.

4 types d'habitats sont concernés par la Directive « Habitats-Faune/Flore » :

- Les forêts à *Quercus ilex* (Chênes verts)
- Les landes hérisson cyrno-sardes (Fruticées naines montagnardes)
- Le mattoral arborescent à *Juniperus oxycedrus* (Genévriers)
- Les forêts galeries à *Populus alba* et *Salix alba* (Ripisylves)

Les observations réalisées jusqu'à maintenant dans la région du Ghjunsani montrent que les enjeux patrimoniaux les plus forts sont liés à la présence de la yeuseraie d'une part et d'autre part de la Tartagine, de la juniperaie et des espèces inféodées à ces milieux, comme par exemple les Discoglosses, les Chiroptères et le Chat forestier.

La gestion intégrée du site nécessite la mise en œuvre de mesures destinées à :

- la préservation et la conservation des espèces et des écosystèmes (aménagement de la forêt communale, inventaire et suivi des espèces, maintien de paysages ouverts par l'activité pastorale)
- l'information et l'accueil du public (aménagement de sentiers de randonnées, signalétique et dépliant).



Missions de la structure animatrice

Les missions de la structure animatrice s'articulent autour des volets suivants :

- Gestion des habitats et des espèces
- Suivi des évaluations d'incidences
- Suivis scientifiques
- Information, communication et sensibilisation
- Veille à la cohérence des politiques publiques
- Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site

La suite du bilan est structurée suivant les missions listées ci-dessus.

Gestion des habitats et des espèces

Animation des contrats Natura 2000

Les contrats Natura 2000 sont indisponibles à l'heure actuelle en Corse. La CCIRB est dans l'attente de leur création effective afin de les promouvoir dans la zone Natura 2000.

Animation des MAEC

Les mesures agro-environnementales climatiques (MAEC) 2014-2020 font suite aux mesures agro-environnementales territoriales (MAET) 2007-2013.

Elles constituent la mesure 10 du programme de développement rural de la Corse (PDRC) intitulé agro-environnement – climat. Cette dernière cible la priorité communautaire : préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie. Cette priorité met l'accent sur les 3 domaines suivants :

- Restaurer, préserver et renforcer la biodiversité, les zones agricoles à haute valeur naturelles ainsi que les paysages ouverts
- Améliorer la gestion de l'eau, y compris la gestion des engrais et des pesticides
- Prévenir l'érosion des sols et en améliorer la gestion

Les objectifs sont de maintenir les pratiques agricoles favorables à l'environnement et au climat ainsi que d'encourager les changements de pratiques nécessaires à la réduction des pressions sur l'environnement.

En Corse, c'est la Collectivité Territoriale de Corse (CTC) qui, par le biais de ses différents services ou Offices, a le rôle de mise en place des MAEC sur le territoire. Elle en assure l'instruction et la partie financière. L'Office de l'Environnement de la Corse (OEC) assure les diagnostics des exploitations préalables au dépôt de demandes de MAEC. Ces mesures sont uniquement proposées aux agriculteurs.



Sur le site, environ 40 ha sont déclarés en agricole. Cependant, aucune MAEC n'a été souscrite. Après discussion avec l'OEC, il semblerait que les critères d'attribution des MAEC ne soient pas adaptés à ce site en particulier.

Animation de la charte Natura 2000

La rédaction de la charte n'a pas été retenue en COFIL de 2018. Le recul a montré que la charte, ne présentant aucun avantage financier et sa basant sur le volontariat, est difficile à promouvoir auprès des propriétaires.

Evaluation des incidences des projets

Les demandes d'urbanisme de la commune de Vallica sont instruites par la CCIRB. L'animatrice est donc en charge de l'instruction des évaluations d'incidences (EIN) sur cette commune. Le tableau ci-dessous récapitule le nombre d'EIN instruites :

	2018	2019	2020
EIN instruites sur la commune de Vallica	0	0	0

Suivis scientifiques et techniques

Maintien et soutien des populations de truite macrostigma

Suite aux travaux de suivi de la fédération de pêche, il s'avère que la population de truite macrostigma dans la Tartagine est quasi inexistante voire nulle. Cette fiche action n°6 a été déclarée non prioritaire lors du COFIL de 2018.

Soutien et amélioration des populations de discoglosses sarde et corse

Cette fiche action n°7 a été déclarée non prioritaire.

Amélioration des connaissances du chat forestier et conservation des populations

L'Office Français de la Biodiversité est en charge d'évaluer la présence de l'espèce sur le site, de mieux connaître cette espèce et son écologie. En 2019, une campagne d'information a été réalisée au niveau nationale (cf l'annexe 1). En 2020, l'OFB a poursuivi ses études.

Soutien et amélioration/conservation de la population de cerf corso-sarde

La Parc Naturel Régional de Corse (PNRC) est en charge du suivi de la population de cerf corso-sarde, du renforcement de leur population. Tous les ans, le PNRC adresse à la CCIRB le bilan d'activité.



Information, communication, sensibilisation

Création/Mise à jour d'outils de communication, média

Le dépliant 3 volets, créé en 2015, a été modifié en 2020 avec l'ajout du tracé du sentier Natura 2000. La maquette a été présentée lors du dernier COPIL. Les membres présents ont souhaités ajouter quelques informations telles que la surface du site. Une nouvelle version sera présentée pour validation avant impression pour la saison 2021.

La CCIRB a mis à jour en 2020 son site internet dont une page est destinée à Natura 2000 : <https://www.lisula-balagna.fr/articles/natura-2000>

Prises de contacts avec les partenaires potentiels

Le Plan de Paysage du Ghjunsani

L'association U Sbirru, représentée par son Président, Monsieur Pierre Casanova, est lauréate de l'appel à projet Plan de Paysage 2019/2020 pour les 4 communes du Ghjunsani, dont Vallica. Cet appel à projet a pour ambition d'aider les collectivités à construire les paysages de demain dans le respect des identités et de relever au niveau local tous les défis de la transition.

Le plan de paysage est une démarche de projet dont l'objectif est de faire réfléchir ensemble habitants, usagers et aménageurs pour élaborer des stratégies d'adaptation qualitatives, choisies et partagées afin d'en préserver la qualité.

L'association a postulé sur le thème « Paysage et culture du feu intégrés au développement du territoire ».

L'animatrice a une première rencontre en 2020 avec Monsieur Pierre Casanova afin d'être intégré au Plan de Paysage.

Organisation de manifestations ou réunions sur le territoire

Le contexte sanitaire de 2020 n'a pas permis l'organisation de manifestation.

Communication/Animation auprès des scolaires

Le contexte sanitaire de 2020 n'a pas permis l'organisation d'ateliers destinés aux scolaires.



Maillage du site en sentier découverte

Le sentier Natura 2000 de Vallica a été créé en 2017. En 2020, le balisage et le nettoyage a été réalisé par la CCIRB.

Le terrain d'un berger se situe de chaque côté du départ du sentier. Un rendez-vous sera réalisé en 2021 pour étudier la possibilité d'implanter une barrière au départ du sentier.

Veille à la cohérence des politiques publiques et du programmes d'actions

L'eau

Dans la cadre de sa compétence GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), la CCIRB va lancer une étude de préfiguration et pré-opérationnelle pour la mise en place de la compétence. L'animatrice à participer à l'écriture du cahier des charges avec la Collectivité de Corse et son service d'assistance technique. L'étude doit débuter en juin 2021. L'animatrice aura en charge son suivi.

Les espèces invasives

Un plan de gestion de la Vallée du Reginu a été réalisé entre 2014 et 2016 afin d'aboutir à un bon état écologique des masses d'eau. Cette opération s'inscrivait dans le Document d'Objectif de la zone Natura 2000 FR9412007 « Vallée du Reginu » et dans le programme de mesure du SDAGE 2010-2015.

L'une des actions de ce plan concerne l'inventaire des plantes invasives et exotique envahissantes (EEE), la définition de stratégies d'intervention et la réalisation d'un plan d'actions. En 2020, l'animatrice a participé à la rédaction du cahier des charges avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, le Conservatoire Botanique de Corse et la DDTM 2B. L'étude doit débuter en juin 2021. L'animatrice aura en charge son suivi.

La sécurité incendie

En janvier 2019, la CCIRB a pris en charge la compétence « incendie » au sein de son territoire. Elle a en charge la gestion et l'entretien du parc des Points d'Eau Incendie ainsi que l'entretien ou la création des ouvrages de défense des forêts contre l'incendie (DFCI). L'animatrice participe à la gestion des ouvrages hydrauliques tels que les poteaux et bouches incendie mais également de la relation avec les partenaires SIS2B et Forsaps pour l'entretien des ouvrages DFCI.



Gestion administrative et financière et animation de la gouvernance du site

Organisation de la gouvernance du site

Organisation de réunion du comité de pilotage

Le COPIL a eu lieu le 18 novembre 2020, en présentiel, à la mairie de Vallica. Ci-dessous sont résumés les principaux points à l'ordre du jour ainsi que les décisions influant sur l'animation du DOCOB :

- **Volet Entretien du milieu** : Le plan d'aménagement forestier 2019-2038 de la forêt communale de Vallica est en cours de validité. En dehors de la forêt communale, 40Ha du site sont déclarés en agricole. Une cartographie doit être créée avec les informations de l'ONF et de l'OEC.
- **Volet Sentier** : Le balisage du sentier a été refait par la CCIRB. Le nettoyage sera réalisé avant la fin de l'année 2020. En 2021, un rendez-vous avec l'exploitant sera réalisé pour trouver une solution au départ du sentier.
- **Volet Communication** : Le dépliant a été mis à jour et présenté au COPIL qui souhaite quelques modifications. Une impression est prévue pour la saison 2021. La CCIRB souhaite organisée une demi-journée de présentation sur la biodiversité du site en 2021.
- **Volet Veille Ecologique** : L'OFB et le PNRC ont la charge du suivi respectivement du chat forestier et du cerf.
- **Volet Information diverse** : La DDTM informe que des actions peuvent être menées avec le groupe chiroptères. Des coupes de bois illégales ont été réalisées au bord de la rivière.

Animation du groupe de travail

Il n'y a pas eu d'animation de groupe de travail en 2020.

Réunions ou rencontres avec les services de l'Etat

La chargée de mission est en contacts réguliers avec les services de l'Etat, notamment pour une aide administrative sur certains dossiers demandés et pour l'état d'avancement des financements (DDTM/FEADER).

Gestion administrative et financière

L'animatrice a réalisé en 2020 :

- Les demandes de versement des aides pour le poste d'animateur pour l'année 2019, auprès de la DDTM 2B et des fonds Feader.

Compléments ou mise à jour du DOCOB

Il n'y a pas de compléments ou de mise à jour en 2020.



Synthèse

Ce site bénéficiant d'une animation dynamique depuis plusieurs années, a notamment permis d'asseoir des relations professionnelles constantes entre les différents intervenants et partenaires.



Le « chat-renard » corse, un mythe devenu réalité Publié le 14 juin 2019 à 12h16 - Mis à jour le 14 juin 2019 à 15h14

Un programme de recherche a été lancé en 2008 pour étudier cet animal, qui appartient à la mythologie des bergers corses, et faire en sorte qu'il soit reconnu et protégé.

Il mesure 90 cm de la tête au bout de la queue, les pavillons de ses oreilles sont « *très larges* », ses moustaches sont courtes, mais ses canines « *très développées* »... Le mythique *ghjattu-volpe* – « chat-renard » en corse – existe bel et bien.

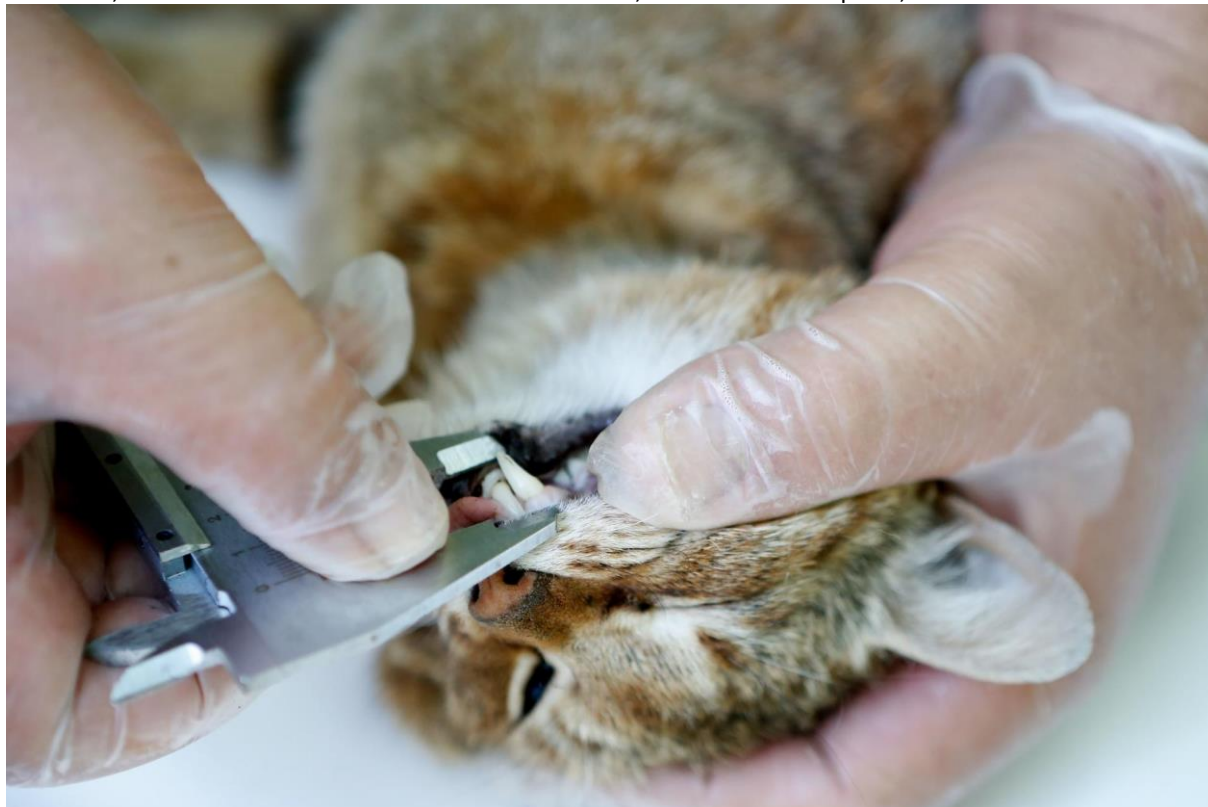
Les agents de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), qui en ont identifié une quinzaine et marqué une douzaine, veulent désormais qu'il soit reconnu et protégé. Le petit animal roux pourrait être une nouvelle espèce de mammifères, de félin même, découverte en France, mais il faut attendre les résultats de la recherche génétique conduite par un laboratoire du CNRS lyonnais pour en être sûr.

Pour l'heure, précise-t-on à la délégation Provence-Alpes-Cote d'Azur-Corse de l'ONCFS, « *rien ne permet d'affirmer qu'il s'agit d'une nouvelle espèce ; cela pourrait être un croisement, peut-être avec un chat sauvage sarde, Felis silvestris* », avance prudemment Eric Hansen, le directeur interrégional. Mais cela fait une dizaine d'années que l'observation du félin est en cours.

Douze animaux capturés

Dans la forêt d'Asco, en Haute-Corse, une zone accessible après quarante-cinq minutes de marche dans un paysage rocailleux et forestier, où l'on croise des vaches et de rares randonneurs, deux agents de l'ONCFS ont dévoilé un des spécimens marqués.

« *Pour nous, c'est une espèce sauvage naturelle, qui était connue mais pas recensée, parce que c'est un animal extrêmement discret, avec des mœurs nocturnes. C'est une découverte extraordinaire* », s'enthousiasme Pierre Benedetti, chef technicien de l'environnement de l'ONCFS, sur le site de la capture, effectuée sans violence.



Un employé de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage mesure les canines d'un « chat-renard », dans la forêt d'Asco. PASCAL POCHARD- / AFP

CASABIANCA



C'est sur ce territoire « montagneux très escarpé » de 25 000 hectares, « loin de la présence de l'homme » et où il y a « de l'eau et un couvert végétal pour protéger [le chat-renard] de son principal prédateur, l'aigle royal » que l'ONCFS a identifié 16 chats-renards et en a capturé 12, dont une femelle, explique Carlu-Antone Cecchini, chargé de mission chat forestier à l'office national. Tous ont été relâchés après un rapide examen.

Observé dans plusieurs régions corses

Une fois endormi, le félin au poil soyeux, à l'aspect très proche du classique chat domestique pour les non-initiés, est étudié sous toutes les coutures par les deux agents : ils notent que l'animal, outre sa taille, a des « tarsi des pattes postérieures toujours très noirs », une « couleur rousse rouille sur le ventre », une densité de poil très importante qui le préserve des puces, poux et tiques, une queue « avec entre deux et quatre anneaux et toujours un manchon terminal bien noir », des « zébrures sur les pattes antérieures très caractéristiques ».



L'animal mesure 90 cm de la tête au bout de la queue. PASCAL POCHARD-CASABIANCA / AFP

« C'est leur longueur et leur queue qui leur a valu le nom de chat-renard d'un bout à l'autre de l'île », note M. Benedetti, en précisant que l'animal a été observé dans plusieurs régions corses. L'équipe de l'ONCFS équipe d'une puce avec un numéro d'identification dans le cou un mâle « de 4 à 6 ans », déjà capturé plusieurs fois, qui a un œil vert et un œil brun endommagé lors d'une bagarre avec un autre mâle. Après ces mesures, le félin est libéré, débarrassé de son collier GPS porteur de 80 jours de données.

Programme de recherche lancé en 2008

« Pour nous, l'histoire commence en 2008 par la capture inopinée d'un chat dans un poulailler d'Olcani, dans le Cap Corse », raconte Pierre Benedetti, qui lui a consacré plus de dix ans de sa vie. « Cet animal appartient à la mythologie de nos bergers. Ils racontaient que ces chats forestiers s'attaquaient aux mamelles de leurs brebis et chèvres. C'est à partir de ces récits, transmis de génération en génération, qu'on a commencé nos recherches », renchérit Carlu-Antone Cecchini.





Un « chat-renard » corse, dans les bras d'un agent de l'ONF, le 12 juin. PASCAL POCHARD-CASABIANCA / AFP

Un programme de recherche est lancé en 2008. Des « pièges à poil » ont permis en 2012 d'« établir son génome ». « On l'a distingué par son ADN du chat sauvage européen – *Felis silvestris silvestris* – et il se rapproche du chat forestier africain – *Felis silvestris lybica* –, mais son identité exacte reste à déterminer », indique Pierre Benedetti.

A mesure des avancées, des pièges photographiques puis des pièges physiques sont installés, avec des premières captures en 2016, « véritable cap de connaissances ». Les colliers GPS ont également montré les vastes déplacements de l'animal, jusqu'à 2 500 m d'altitude.

Si des mystères demeurent, notamment quant à sa reproduction et son régime alimentaire, ce chat pourrait « être arrivé à l'époque de la deuxième colonisation humaine, qui remonte à 6 500 ans environ avant notre ère. Si cette hypothèse se confirme, son origine est moyen-orientale », avance Pierre Benedetti.

L'objectif de ce policier de l'environnement est que dans les deux à quatre ans à venir « ce chat soit reconnu et protégé ». « Au début, on nous prenait pour des fous, mais aujourd'hui quand on montre ce qu'on a comme données, les gens restent bouche bée, livrés, satisfaits, Carlu-Antone Cecchini. C'était un mythe, et aujourd'hui c'est une réalité. »

